



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 11 décembre 2017**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 12 décembre 2017

D/2017-021

Aujourd'hui, lundi 11 décembre 2017 à 15 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, LABORDE et BOUILHET et Messieurs BRASSEUR et LAMAISON

*A titre de suppléants :*

Etaient excusés :

Mesdames POITREAU, LIRE, BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK et RAUX et Messieurs du PARC et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2017

Application agréée E-legalite.com

033-253306187-20171211-02017021-DE

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC*

**D - 2017/021**

**CHOIX DES SOCIETES CHARGEES DE LA FOURNITURE DE MATERIEL  
DECISION - AUTORISATION -**

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de renouveler du matériel, une procédure d'appel d'offre a été lancée correspondant à sa fourniture.

Je vous informe que la commission d'appel d'offre, réunie le 11 décembre :

- A proposé de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général le marché 17-M01 – Acquisition d'un tunnel de lavage
- A proposé de retenir la société MECAPACK pour l'offre de base + PSE 1+PSE 2 : base + contrat de maintenance d'une durée d'un an + système de récupération des liserets, pour le marché 17-M02 – Acquisition d'une ligne de thermoformage de poches film souple avec mise sous vide
- A proposé de déclarer irrégulière, pour le marché 17-M02 – Acquisition d'une ligne de thermoformage de poches film souple avec mise sous vide, l'offre de la société ULMA.

## LE COMITE SYNDICAL

Vu la commission d'appel d'offres du 11 décembre,

Adopte la délibération suivante :

### Article 1 :

- Déclare sans suite, le Marché 17-M01 – Acquisition d'un tunnel de lavage
- Approuve le choix de la société, tel que décrit ci-dessous :  
Marché 17-M02 – Acquisition d'une ligne de thermoformage de poches film souple avec mise sous vide - pour l'offre de base+ PSE 1+PSE 2 :  
MECAPACK  
ZI DE MONTIFAUT 85700 – POUZANGES
- Déclare irrégulière, pour le marché 17-M02 – Acquisition d'une ligne de thermoformage de poches film souple avec mise sous vide, l'offre de la société ULMA.

### Article 2 :

Autorise sa Présidente à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 11/12/2017

La Présidente



Emmanuelle CUNY